

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2025



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Lundi 15 décembre 2025, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 13 votants : 16

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Bertrand GUILLOT, Arnaud OGER, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Stéphanie POTIER ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIOU, Lydia EVEILLARD ayant donné pouvoir à Arnaud OGER, Sandrine BATARD ayant donné procuration à Bertrand ISAAC, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Karine DAVID, Marc PITAUD, Dorothee JOINT, Audrey NICOU, Delphine LAINARD, Sylvain MESNEL

Secrétaire de séance : Bertrand GUILLOT

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 17 novembre 2025.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 04 novembre et le 01 décembre 2025 inclus.

| INVESTISSEMENT    |   |             |                  |
|-------------------|---|-------------|------------------|
| Fournisseur       | Objet de la commande                                  | Montant HT  | Budget           |
| IMAGO             | Diagnostic plomb église                               | 600,00 €    | Commune – Op. 40 |
| VFLIT             | Répondeur standard mairie                             | 310,00 €    | Commune – Op. 46 |
| FONCTIONNEMENT    |   |             |                  |
| Fournisseur       | Objet de la commande                                  | Montant TTC | Budget           |
| MPFPT             | Formation bâtons/Gail Police municipale               | 92,00 €     | Commune          |
| Au Chat Lent      | Livres adulte médiathèque                             | 1.663,98 €  | Commune          |
| Au Chat Lent      | Livres enfance-jeunesse médiathèque                   | 772,64 €    | Commune          |
| Pharmacie CADUCET | Renouvellement trousse à pharmacie services communaux | 1.274,29 €  | Commune          |

DCM n°078-10-2025

**Budget Général – Décision modificative n°02**

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à un ajustement des crédits prévus en section d'investissement du Budget Général afin d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de signalisation pour la mise en place du schéma directeur des modes actifs.

Il propose de procéder aux ajustements suivants :

**SECTION INVESTISSEMENT**

• **CHARGES**

|  |                     |
|--|---------------------|
| - Op. 71 « Effacement réseaux » - Art. 231 :         | -3.362,00 €         |
| - Op. 79 « Aménagement carrefour RD28 » - Art. 231 : | -16.901,81 €        |
| - Op. 83 « Eclairage public » - Art. 231 :           | -2.811,28 €         |
| - Op. 84 « Voirie » - Art. 231 :                     | <u>+23.075,09 €</u> |
|  | <b>0,00 €</b>       |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la décision modificative n°02 du Budget Général telle que présentée ci-dessus,
- Dit que le montant de la section de fonctionnement du Budget Général reste inchangé et s'établit à 2.760.000,00 € (*deux millions sept cent soixante mille euros*),
- Dit que le montant de la section d'investissement du Budget Général reste inchangé et s'établit à 1.555.000,00 € (*un million cinq cent cinquante-cinq mille euros*).

DCM n°079-10-2025

**Budget Général – Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget 2026**

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de l'article L. 612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est prévu que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, date portée au 30 avril lors des années de renouvellement des assemblées délibérantes, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes qui doit intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2026, un transfert des excédents figurant à ce budget annexe est prévu au bénéfice de Challans Gois Communauté et doit être réalisé dans les premiers jours du mois de janvier.

Il ajoute que les excédents du Budget Assainissent concernant à la fois la section de fonctionnement mais aussi la section d'investissement.

Par conséquent, afin de pouvoir transférer les excédents de la section d'investissement du Budget Assainissement, il convient de s'assurer que la section d'investissement du Budget Général qui assurera l'opération comptable dispose de suffisamment de crédits de disponibles.

Il rappelle que le montant budgétisé en charges d'investissement 2025 est de 1.174.400,00 € (*un million cent soixante-quatorze mille quatre cents euros*) hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » pour le Budget Général.

Conformément aux textes applicables, il propose d'appliquer l'article L. 612 du CGCT à hauteur maximal de 293.600,00 € (*deux cent quatre-vingt-treize mille six cents euros*), soit 25% de 1.174.400,00 € (*un million cent soixante-quatorze mille quatre cents euros*).

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Chapitre 10 – Art. 1068 « *Transfert de l'excédent du budget assainissement* » : 276.608,37 €
- Opération 40 « *Eglise* » – Article 231 : 10.000,00 €
- Opération 85 « *Maison médicale* » – Article 231 : 6.991,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de 293.600,00 € (*deux cent quatre-vingt-treize mille six cents euros*) tels que répartis ci-dessus, soit 25% de 1.174.400,00 € (*un million cent soixante-quatorze mille quatre cents euros*) correspondant au quart des crédits ouverts en 2025 minorés du chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* »,
- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au Budget primitif 2026.

### DCM n°080-10-2025

#### Travaux de l'église – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°041-06-2025 en date du 30 juin 2025 par laquelle l'Assemblée délibérante validait la réalisation des travaux relatifs à la mise en sécurité de l'église - et identifiés comme tel par le diagnostic sanitaire de l'édifice réalisé par l'Atelier ArP' Architecture & Patrimoine – pour un montant estimatif hors taxe de 140.638,70 € (*cent quarante mille six cent trente-huit euros et soixante-dix centimes*).

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il rappelle que le Conseil municipal a validé le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage par la délibération n°051-07-2015 en date du 15 septembre 2015 et qu'il conviendrait de recourir également à un maître d'œuvre afin d'assurer la parfaite réalisation desdits travaux.

Il informe qu'au terme d'une consultation organisée du 30 octobre au 27 novembre 2025 inclus, la société Pierluigi PERICOLO a présenté l'offre la mieux disante pour un montant hors taxe de 18.080,00 € (*dix-huit mille quatre-vingt euros*), soit 21.696,00 € TTC (*vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-seize euros*).

Monsieur Thierry CROCHET présente le compte-rendu de l'analyse des offres.

Il demande à l'Assemblée délibérante d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Pierluigi PERICOLO pour le montant susmentionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le recours à un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux prioritaires et de mise en sécurité de l'église communale,
- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Pierluigi PERICOLO pour un montant hors taxe de 18.080,00 € (*dix-huit mille quatre-vingt euros*),
- Dit que les crédits correspondant à cette charge seront inscrits à l'opération 40 « *Eglise* » de la section d'investissement du Budget Général.

## ENVIRONNEMENT VOIRIE

### DCM n°081-10-2025

#### Validation du schéma directeur des modes actifs

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal le travail réalisé conjointement avec la Communauté de Communes CHALLANS GOIS Communauté pour élaborer un schéma directeur des modes actifs au sein de la commune.

Il précise que ce schéma directeur a pour vocation de développer l'usage du vélo et de la marche au quotidien en créant un maillage aux échelles intercommunale et communale permettant la création de liaisons vers les principaux pôles générateurs (zone d'emploi, établissement scolaire, commerce).

Il informe que sa réalisation passe notamment par des travaux de signalisation (panneaux signalétiques, peinture routière...) matérialisant les différentes zones de la commune.

Dans cette perspective, après une consultation des entreprises et analyse des offres, il informe que l'entreprise ESVIA Vendée a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant hors taxe de 20.265,81 € (*vingt mille deux cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-un centimes*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 15 voix « pour » et 1 abstention,

- Valide les travaux de signalisation à réaliser dans le cadre du schéma directeur des modes actifs correspondant à l'offre de la société ESVIA VENDEE pour un montant hors taxe de 20.265,81 € (*vingt mille deux cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-un centimes*), soit 23.075,09 € TTC (*vingt-trois mille soixante-quinze euros et neuf centimes*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis correspondant,
- Dit que les crédits seront inscrits dans le volet charges de la section d'investissement du Budget Général à l'opération 84 « Voirie ».

### DCM n°082-10-2025

#### Travaux assainissement rue de la Clé des Champs – Travaux complémentaires

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°070-09-2025 en date du 17 novembre 2025 par laquelle l'Assemblée délibérante avait validé la réalisation de travaux de canalisation et la création d'un poste de relèvement rue de la Clé des Champs par la SOCOVATP pour un montant hors taxe de 76.627,00 € (*soixante-seize mille six cent vingt-sept euros*).

Il informe que la réalisation du poste de relevage présente des difficultés techniques qui sollicitent une modification de son lieu d'implantation et la méthodologie employée pour le créer.

Il précise que ces modifications impliquent des travaux supplémentaires par l'entreprise SOCOVATP d'un montant hors taxe de 2.550,00 € (*deux mille cinq cent cinquante euros*), soit un montant total de la prestation de 79.177,00 € (*soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix-sept euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les travaux supplémentaires portant sur la réalisation du poste de relevage rue de la Clé des Champs par la société SOCOVATP pour un montant hors taxe total de 79.177,00 € (*soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix-sept euros*),

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis correspondant,
- Dit que la charge financière est supportée par le Budget Assainissement qui sera transféré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à CHALLANS GOIS Communauté.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Compte-rendu du Conseil d'école des Guernouvelles du 04 novembre 2025**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil d'école de l'établissement scolaire Les Guernouvelles qui s'est réuni le 04 novembre 2025.

Pour cette nouvelle année scolaire, l'établissement accueille deux nouvelles enseignantes : Mme Laura PASQUET et Mme Lena PIGNOLET. Malgré une réponse positive pour un service civique, la suppression des dotations pour toutes les écoles hors CEP et communes rurales de moins de 2.000 habitants n'a pas permis de finaliser sa venue. L'école compte 86 élèves répartis dans quatre classes.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont élu comme titulaires Mesdames AYCAGUER, BILLET et GAUDINIÈRE ainsi que Monsieur PHILODEAU.

Le projet d'école est mis en place pour sa quatrième année, sur la période 2022/2026. Celui-ci est axé autour des thèmes suivants :

- Renforcer l'ouverture artistique et culturelle des élèves
- Respecter les autres, son environnement et soi-même
- Education aux médias et à l'information.

L'école informe que des problèmes informatiques (ordinateurs vieillissants) ont été portés à la connaissance de la Mairie qui a informé que les crédits seraient ouverts en investissement l'année prochaine pour renouveler le parc des enseignants.

De même, le problème de la connexion Internet a été soulevé. Monsieur le Maire a expliqué les contraintes techniques qui pèsent sur le déploiement de la fibre et son coût. Toutefois, l'urgence de la situation a été prise en compte.

### **Réalisation d'une structure à partir de déchets collectés par les membres du Conseil Municipal des Enfants**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la réalisation d'une structure à partir de déchets collectés par les membres du Conseil municipal des Enfants le 22 novembre 2025.

L'objectif de cette œuvre est de sensibiliser l'ensemble de la population au respect et à la préservation de l'environnement.

## **URBANISME BATIMENTS**

### **DCM n°083-10-2025**

### **Bail emphytéotique administratif pour l'implantation de logements déplaçables – tiny houses – au camping de Saint Gervais**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°045-06-2025 en date du 30 juin 2025 par laquelle l'Assemblée délibérante avait autorisé la mise à disposition à titre gracieux à CHALLANS GOIS

Communauté d'une partie de la parcelle anciennement exploitée par le service du camping municipal pour l'implantation de *tiny houses*.

Elle présente le projet de bail emphytéotique correspondant à ladite mise à disposition et précise que la Communauté de communes a fait procéder, par l'intervention d'un géomètre, au cadastrage de la parcelle AM 112 d'une contenance de 2.721 m<sup>2</sup> correspondant à la partie de la parcelle AM 70 destinée à l'accueil des logements déplaçables.

Les membres de la liste non majoritaire considèrent que la durée de 20 ans proposée pour ce bail emphytéotique est trop longue et prive de ce fait la commune de la possibilité d'utiliser cette parcelle pour la réalisation d'éventuels projets. Une durée de 05 à 10 ans lui serait préférable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix « pour » et 04 voix « contre »,

- Valide le projet de bail emphytéotique et le plan cadastral AM 112 tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,
- Autorise Madame Marie-Claude RIOU a signé le bail emphytéotique et tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

### **Rapport de la Commission « Urbanisme » du 09 décembre 2025**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 09 décembre 2025.

### **Présentation des DIA**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- |           |   |
|-----------|---|
| N°38/2025 | Monsieur et Madame GARNIER Benjamin et Yomi à Madame CHOUDAR Coralie, 24 Rue du Haras ;   |
| N°39/2025 | Monsieur et Madame LACROIX Michet et Bernadette à Monsieur et Madame MERELLI Bernard et Josette, 11 Allée des Aigrettes ;           |
| N°40/2025 | Monsieur JANNEAU Erik et Madame MAINDON Laetitia à Monsieur et Madame HENRY Sébastien et Stéphanie, 18 bis Rue Clos des Magnolias ; |
| N°41/2025 | Monsieur QUERO Hervé à SCI RIVIMMO, 11 Chemin de la Sauzaie.  |

## **COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

### **Bilan du Téléthon des 05 et 06 décembre 2025**

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente le bilan des actions qui ont été menées à l'occasion du Téléthon des 05 et 06 décembre 2025.

Le loto organisé le vendredi 05 décembre a connu un vif succès comme l'activité du palet qui a rencontré une forte participation.

Les marches sportives organisés le samedi ont trouvé leur public tout comme les activités de tennis de table et de badminton. En revanche, la participation aux jeux de société animés par l'association Faites vos jeux a connu une moindre affluence par rapport à 2024. Enfin, le tournoi de football a été un succès faisant la joie des petits comme des grands.

Une première estimation du bilan des actions menées pour le Téléthon se situe aux alentours de 2.500,00 € récoltés, soit déjà le montant atteint l'année passée.

Monsieur CHIRON souligne que pour la première organisation de cette manifestation sous l'égide de Madame Jessica NAULEAU en lieu et place de Madame Maryse BONAMY, on peut parler d'une belle réussite.

## **AFFAIRES GENERALES**

*DCM n°084-10-2025*

### **Avancement de grades 2026 – Transformation de postes et fixation des ratios**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que plusieurs agents remplissent les conditions requises pour prétendre à bénéficier d'un avancement de grade au titre du tableau annuel d'avancement de grades pour l'année 2026.

Considérant que les agents en question donnent entière satisfaction dans leur emploi, il propose que soit procédé à la transformation de leur grade respectif de la manière qui suit :

- Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1er juillet 2026,
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 17 octobre 2026,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) en un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) à compter du 15 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la transformation des trois postes tels que présentés ci-dessus,
- Fixe à 100% les ratios d'avancement correspondant aux grades susmentionnés,
- Dit que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

### **Dates à retenir :**

*Soirée du personnel : le vendredi 19 décembre à 19h00 Salle des mariages*

*Vœux à la population : vendredi 09 janvier 2026 à 19h15*

*Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 19 janvier 2026*

Les dates des Conseils municipaux en 2026 sont :

- 09 février, 20 mars (sous réserve d'un second tour), 07 avril, 18 mai, 15 juin ;
- 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre.

Le secrétaire de séance,

Bertrand GUILLOT



Le Maire,

Richard SIGWALT

